



**Demande d'agrément d'exploitation
d'un centre de formation taxis**

La demande d'agrément doit être déposée par le représentant légal du centre de formation

Première demande renouvellement modification

S'il s'agit d'un renouvellement ou d'une modification, numéro d'agrément :

Les conducteurs pourront suivre la formation :

Initiale continue Mobilité

LE REPRÉSENTANT LÉGAL :

Nom de famille : _____ Nom d'usage : _____

Prénoms : _____ (au complet, dans l'ordre de l'état civil)

Né(e) le : _____ à _____ Dép. _____

Domicilié(e) à : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Tél. portable : _____ Courriel : _____ @ _____

ÉTABLISSEMENT DE FORMATION :

Nom de l'établissement : _____

N° Siren/Siret : _____ statut juridique : _____

Adresse du siège social : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Adresse du local de formation N°1 : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____ @ _____

Adresse du local de formation N°2 : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____ @ _____

PIÈCES - À JOINDRE

(s'il s'agit d'une modification, seuls les justificatifs en lien avec celle-ci sont nécessaires)

Conformément à l'arrêté du 11 août 2017 relatif à l'agrément des centres de formation habilités à dispenser la formation initiale et continue des conducteurs de taxi et de voiture de transport avec chauffeur et à l'arrêté modifié du 11 août 2017 relatif à la formation continue des conducteurs de taxi et de voiture de transport avec chauffeur et à la mobilité des conducteurs de taxi.

- Le responsable et le centre de formation

- une copie recto-verso de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité du responsable légal – Pour les étrangers, une photocopie recto-verso du titre de séjour autorisant l'exercice d'une activité professionnelle ;
- un extrait Kbis ou Lbis (s'il s'agit d'un établissement annexe) ou un récépissé de déclaration d'association ;
- une copie des statuts ;
- une attestation d'assurance couvrant l'occupation de la salle de formation ;
- un contrat de location de la salle de formation ;
- le règlement intérieur de l'établissement ;
- le règlement intérieur du centre de formation ;
- les conditions d'inscription à la formation ;
- le programme détaillé et la durée des formations (initiale, continue, mobilité et pratique) et des examens proposés ;
- l'état descriptif des locaux ainsi que des équipements pédagogiques adaptés à l'enseignement dispensé (plans, photos);

- Les véhicules

- la police d'assurance couvrant sans limite les dommages pouvant résulter d'accidents causés aux tiers et aux personnes transportées ;
- copie recto-verso des certificats d'immatriculation des véhicules ;
- contrat de location si le(s) véhicule(s) est (sont) loué(s) ;
- justificatif du respect des obligations en matière de contrôle technique ;
- document justifiant de l'installation d'un dispositif GPS, fixe ou amovible ;
- document justifiant de l'installation d'un dispositif de pédales double commandes et de deux rétroviseurs intérieurs et latéraux ;

- Les formateurs

- La liste des formateurs, accompagnée des photocopies de leurs pièces d'identité, de leurs diplômes ou attestations de qualification, ainsi que le nom d'un responsable pédagogique. ;